

Discours prononcé par Jean-Jacques DEBACQ,
Préfet de l'Orne
A l'occasion de l'inauguration de l'exposition
" les associations doyennes de l'Orne s'exposent "
Vendredi 15 juin 2001
A 17h00

Vous jouez au football, au tennis, au badminton ? Vous chantez dans une chorale, vous animez un atelier de danse dans un quartier ? Vous consacrez votre temps libre à l'aide alimentaire ? Vous militez pour les droits de l'homme dans le monde ? Vous soutenez des actions d'insertion sociale ? la valorisation du cinéma en milieu rural ? Vous collectez des fonds pour le développement de forages en Afrique ? ... Vous faites donc partie des 25 millions de personnes résidant en France qui consacrent du temps à la vie d'une association, avec une forte concentration dans certains secteurs d'activités : les loisirs, les sports, la culture, l'éducation, la recherche, l'action sociale, la santé.

A l'occasion de l'inauguration de cette exposition, c'est un bel anniversaire que nous allons fêter aujourd'hui dans l'Orne. Nous célébrons la liberté.

Il a fallu plusieurs dizaines d'années, en effet, pour que le droit d'association né de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 entre dans les principes républicains le 1^{er} juillet 1901. Après la liberté de la presse et la reconnaissance du syndicalisme, une nouvelle liberté fondamentale était enfin reconnue.

La droite et la gauche s'affronteront pendant des mois sur les bancs de l'Assemblée nationale.

La droite " cléricale ", selon l'expression de l'époque, s'insurge contre ce " monstre juridique " qui n'est fait, dit-elle, que pour " bâillonner le catholicisme ".

Une partie de la gauche critique de son côté, le principe " tatillon et policier " de la déclaration en préfecture, qu'elle voit comme une atteinte à la liberté.

Enfin, le gouvernement radical défend la liberté d'association, mais, à pouvoir limité.

Un député de l'époque, pointe ainsi – nous sommes, je le rappelle, en 1901 – la relation entre l'association et l'Etat. Permettez-moi de le citer :

" La vérité qui, sans la justifier, explique l'inquiétude des gouvernements, c'est que l'association est appelée à jouer un rôle social, qu'elle est créée pour se substituer dans certains offices à l'Etat et pour remplir à sa place certaines tâches dont la diversité même défie l'initiative de l'Etat (...). Plus minces, plus légères que lui, les associations peuvent se glisser dans des sphères plus étroites où, étant donné sa pesanteur et sa puissance, l'Etat ne pourrait pas descendre (...). " Aussi poursuit-il: " Les associations auraient la tentation de le dépouiller peu à peu de ses prérogatives, de fractionner en des millions de mains ces droits régaliens ".

Nous sommes en 2001 et ce rapport ambigu du pouvoir aux associations ne semble pas, cent ans après, avoir complètement disparu du paysage politique. Souvent encore, on a du mal à prendre le fait associatif pour ce qu'il est: le simple fruit de volontés individuelles de se rassembler, de se regrouper pour agir ensemble – un espace indispensable de démocratie, de citoyenneté – une dynamique sociale, culturelle.

Il est de bon ton de sans cesse le positionner par rapport à d'autres éléments de la vie publique. Un jour c'est un contre-pouvoir, le lendemain c'est un prolongement du service public, ou encore l'engagement refuge dans une période de crise de la politique. Cette approche restrictive du rôle, du sens du mouvement associatif, de sa singularité, a eu des conséquences sur le comportement des politiques, des gouvernements envers le monde associatif.

Il suffit de voir comment, de la commande publique à l'appel à projet, l'Etat a considéré que le secteur associatif pouvait être son supplétif dans les carences de son action éducative, sociale...

Cette instrumentalisation a certainement contribué aux difficultés rencontrées par certaines associations à maintenir les objectifs, les missions qui avaient présidé à leur création et à l'engagement des hommes et des femmes la composant.

Mais notre pays a besoin de ce partenariat, d'un travail commun dans une relation d'égal à égal où chacun respecte le rôle, la place, les responsabilités singulières des uns et des autres.

Le rapport entre nos concitoyens, concitoyennes et les associations est primordial dans notre pays.

L'association, ce groupement volontaire qui prend ses racines dans le désir, l'envie ou le besoin de se regrouper pour partager, être solidaires, agir, s'épanouir, modifier un environnement, des liens, est, d'après les sondages, plébisciter par les hommes et les femmes de ce pays.

Dans notre société de ce début du 21^{ème} siècle que certains disent toute empreinte d'individualisme et de repli sur soi, c'est un formidable motif de confiance. Que plusieurs centaines de milliers de nos compatriotes chaque année prennent la décision de créer une association, témoigne que l'envie de se mêler de " la vie de la cité " ou au moins d'échanger et d'organiser avec d'autres n'a pas disparu, loin sans faut. Cet investissement personnel au sein d'une association est également un indiscutable facteur d'intégration, de solidarité et d'implication dans l'intérêt général.

Bien sûr, l'engagement bénévole dans les clubs sportifs et les associations de jeunesse et d'éducation populaire n'est plus tout à fait le même qu'il y a quelques années. On a parlé d'une crise du bénévolat.

Les raisons en sont multiples: crise économique et sociale, modification des modes de vie, accumulation des difficultés pour le bénévole dans l'accomplissement de son activité, exigences plus fortes des adhérents et adhérentes...

C'est vrai pour le bénévole dans son association, son club, c'est vrai pour le responsable national.

Mais je crois qu'il y a aussi une notion essentielle au milieu associatif en pleine mutation: la notion d'engagement.

Beaucoup d'entre nous pourraient dire qu'ils sont entrés " en militance ", la vie de famille et la vie professionnelle passaient parfois, pour ne pas dire souvent, après la réunion ou l'activité. Aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes refusent le mot même d'engagement derrière lequel ils sentent confusément, à tort ou à raison, l'idée d'abandon d'une partie de sa réflexion propre et de son indépendance. Ils y voient aussi la permanence et donc confusément

l'ennui. A cela ils opposent l'idée de mobilisation qui est plus brève mais aussi plus intense. Ils préfèrent les actions concrètes et la proximité. Ils ont l'impatience du résultat.

Une chose est toutefois certaine: le monde associatif est une formidable force de projets et de propositions pour notre pays. C'est une force à ne pas négliger.

Le gouvernement soutient, bien évidemment, le monde associatif. Il a agi en faveur du mouvement associatif. Des avancées significatives ont été réalisées, particulièrement en direction des bénévoles : la validation des acquis du parcours associatif, le droit à la formation inscrit dans le code du travail, la reconnaissance du bénévolat dans la mise en place de la loi sur les 35 h.

Le dispositif nouveaux emplois – nouveaux services a été aussi un formidable ballon d'oxygène pour les clubs sportifs et les associations d'éducation populaire et de jeunesse. C'est une étape très importante pour l'avenir de ces jeunes qui grâce à vous, ont retrouvé l'espoir et ont commencé à bâtir leur vie professionnelle. Ce qui témoigne une nouvelle fois du rôle économique et social des associations, et je veux vous remercier pour votre mobilisation.

Dans l'Orne, les services de la Préfecture et des Sous-Préfectures recensent environ 8 000 associations.

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la loi relative au contrat d'association, l'exposition qui nous réunit aujourd'hui présente les "**associations doyennes**" de l'Orne, déclarées entre 1901 et 1910 et encore actives. Au nombre de 26, 20 d'entre elles ont pu mobiliser temps et énergie pour travailler à cette reconstitution de leur histoire. Certaines d'entre elles pré-existaient à cette loi 1901 et ont fêté depuis longtemps leur 100 ans. Si elles sont aujourd'hui encore actives, malgré les obstacles, c'est grâce à leurs bénévoles, toujours présents, motivés et plein d'idées et je les encourage à continuer dans cette voie, pour célébrer en 2101, le bicentenaire de cette loi de liberté !

Le dynamisme du milieu associatif dans l'Orne est réel. A titre d'exemple, permettez-moi de rappeler que 101 Associations ont été créées en 2001, pour le seul arrondissement d'Alençon!

Par cette exposition, l'Etat marque son attachement au monde associatif

Avant de découvrir véritablement cette exposition, je tiens à saluer le Délégué départemental à la vie associative, Monsieur GOUAIT, et l'ensemble de ses collaborateurs qui ont pris l'initiative de cette exposition qui a obtenu le label de la Mission Interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi 1901 ainsi que les Archives Départementales de l'Orne pour leur soutien historique et logistique.

Il nous reste maintenant à découvrir plus précisément ces associations ancestrales de l'Orne. Bonne visite.

Je vous remercie.